

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE SEANCE DU MARDI 11 JANVIER 2022

Le mardi 11 janvier 2022 à 20h, les membres du Conseil Municipal se sont réunis sous la présidence de M. Mickaël DELAHAYE, Maire.

Présents :

Mesdames Josiane COUILLEAUX, Coralie GERAULT, Annabelle FOUQUET et Aline LEBRETON.

Messieurs Mickaël DELAHAYE, Stéphane MANCEAU, Denis MARCHAND, Daniel GERAULT et Damien COUILLEAUX.

Absents excusés : René VAUGEOIS, Loïc JORRE, Raymond LELIEVRE et Sandrine RAMBAUD.

Aurore BIBRON donne pouvoir de vote à Aline LEBRETON et Christelle BEAUDOUIN donne pouvoir de vote à Denis MARCHAND.

Secrétaire de séance : Aline LEBRETON

ORDRE DU JOUR

- I. MAYENNE COMMUNAUTE : COMPETENCE SANTE
- II. LOTISSEMENT « LES PORTES DE MAYENNE » : ENEDIS
- III. ACQUISITION DU TERRAIN « ZA DU BAS MARBOUE »
- IV. RESTAURATION SCOLAIRE : DEVIS LDA 53 ANNEE 2022
- V. BUDGET PRINCIPAL : ADMISSION EN NON VALEUR
- VI. BUDGET :
 - LOT DU MUGUET : CLOTURE DU BUDGET
 - BUDGET PRINCIPAL : REPRISE DE CREDITS D'INVESTISSEMENTS
- VII. QUESTIONS DIVERSES

I- MAYENNE COMMUNAUTE : COMPETENCE SANTE

Mickaël Delahaye présente au conseil une délibération à prendre pour que Mayenne Communauté puisse salarier des médecins généralistes au sein d'un centre de santé.

DELIBERATION : Le conseil municipal valide, à l'unanimité, la prise de compétence du centre de santé de Mayenne Communauté

II- LOTISSEMENT « LES PORTES DE LA MAYENNE » : ENEDIS

Mickaël Delahaye présente au conseil un projet d'enfouissement de la ligne haute tension qui se trouve au-dessus du futur lotissement « Les portes de Mayenne » :

- 1^{ère} proposition pour un coût total communal de 10 843,44€ : enfouissement partiel de la ligne jusqu'en limite de lotissement
- 2^{nde} proposition un coût total communal de 17 021,63€ HT : enfouissement total de la ligne jusqu'à la sortie d'agglomération.

DELIBERATION : Le conseil municipal valide, à l'unanimité, le devis d'un montant total de 17 021,63€ HT avec ENEDIS pour un enfouissement total de la ligne jusqu'en sortie d'agglomération.

III- ACQUISITION DU TERRAIN « ZA DU BAS MARBOUE »

Mickaël DELAHAYE propose au conseil l'acquisition du terrain, situé rue des artisans, cadastré n°987, pour un montant de 45 240€ net vendeur en lien avec les projets communaux.

DELIBERATION : Le conseil valide, à l'unanimité, l'acquisition du terrain sur la parcelle cadastrée n°987, situé rue des artisans, pour un montant de 45 240€ net vendeur, avec à la charge du vendeur le retrait sur le terrain du tractopelle et la voiture qui sont sur place.

Mickaël DELAHAYE propose également au conseil l'acquisition du terrain et bâtiment, situé rue des artisans, sur la parcelle cadastrée n°1084, pour un montant de 95 000€ net vendeur en lien avec les projets communaux.

DELIBERATION : Le conseil valide, à l'unanimité, l'acquisition du terrain et bâtiment, situé rue des artisans, sur la parcelle cadastrée n°1084, pour un montant de 95 000€ net vendeur.

IV- RESTAURATION SCOLAIRE : DEVIS LDA 53 ANNEE 2022

La commune doit procéder par l'intermédiaire du Laboratoire Départemental d'analyses de la Mayenne (LDA 53) à des contrôles sanitaires dans le cadre de notre restauration scolaire.

Mickaël DELAHAYE présente au conseil le devis du laboratoire départemental « LDA 53 » pour un montant de 498,46€ TTC.

DELIBERATION : le conseil municipal valide, à la majorité avec 1 abstention, le devis LDA-53 pour réaliser les analyses au sein de la commune pour un montant total de 498,46€ TTC.

V- BUDGET PRINCIPAL : ADMISSION EN NON VALEUR

Mickaël Delahaye informe le conseil que le comptable demande de passer la créance en non-valeur de la dette d'un ancien administré pour le montant suivant : 197,59€ (cantine et ALSH)

DELIBERATION : Le conseil municipal valide, à l'unanimité, les créances en non-valeur pour la somme totale de 197,59€ TTC.

VI-BUDGET

- Budget principal : Reprise de crédits d'investissement

Chapitre ou opération	Crédits votés au BP 2021	Crédits ouverts au titre des décisions modificatives	Montant total	Crédits pouvant être ouverts par l'assemblée délibérante au titre L 1612-1 du CGCT
100 -Bâtiments communaux	60 500 €			15 125 €
111 - Eglise	50 000 €			
135 – Terrain à aménager	43 000 €	75 000 €	118 000 €	29 500 €
138 – Rénovation salle des Lilas	600 000 €	- 2 500 €	597 500 €	149 375 €
139 – Rénovation bâti	60 000 €			15 000 €
98 - Matériel	15 800 €			3 950 €
99 - Voirie	111 000 €			27 750 €

DELIBERATION : Le conseil municipal s'engage, à l'unanimité, à reprendre ces crédits ouverts par anticipation au budget primitif de la commune 2022.

VIII-QUESTIONS DIVERSES

Demande de subventions DETR et DSIL 2022

Mickaël DELAHAYE présente au conseil le plan de financement du projet de phase 2 de la salle polyvalente dont le coût des travaux et études est évalué à 899 770€ HT hors acquisition et frais notariés.

Pour le financement du projet, les subventions que la commune sollicite sont les suivantes :

- Plan de relance département : 23 018€
- CTR volet EPCI : 20 744€
- Fond de relance région : 75 000€
- Plan de relance équipement sportif département : 37 332€
- DETR 2020 : 138 861€
- DETR 2022 : 200 000€
- DSIL 2022 : 219 300€

DELIBERATION : Le conseil municipal valide, à l'unanimité, le plan de financement présenté pour solliciter la DETR et DSIL 2022.

 Association pêche : travaux au plan d'eau

L'association de pêche avait acheté du matériel (ciment, boulons, panneaux de coffrage) pour des travaux au plan d'eau pour un montant de 117,24€. Une demande de remboursement par voie de subvention est sollicitée pour l'achat de ce matériel.

DELIBERATION : Le conseil valide, à l'unanimité, le versement d'une subvention exceptionnelle de 120€ pour l'association de la pêche.

 Prise en charge d'un enfant scolarisé en classe ULIS

Un montant de 430 € est demandé par l'école Ste Anne-St Joseph de Mayenne pour un enfant Commerçois scolarisé en classe élémentaire ULIS à Mayenne.

DELIBERATION : Le conseil municipal valide, à l'unanimité, le versement d'une participation de 430 € pour la scolarisation d'un enfant en classe-ULIS à Mayenne.

 Coût horaire de la prestation des agents techniques sur un terrain appartenant à M. le Maire et son épouse

Mickaël DELAHAYE informe le conseil que les agents techniques dans le cadre du nettoyage des terrains derrière l'école, ont entretenu par erreur un bout de terrain appartenant à Monsieur le maire et son épouse.

Aussi, dans un souci de transparence, Monsieur le Maire demande à ce que cette prestation non demandée lui soit tout de même facturée. Précédemment, les services techniques réalisaient l'entretien des maisons Guillaume au tarif de 56€ TTC de l'heure. Il est proposé au conseil, après que ce dossier ait été étudié par les adjoints, que les 2h30 passées à l'entretien lui soit facturées sur la même base tarifaire.

Le montant horaire étant de 56€, la facturation sera de 140€ TTC.

DELIBERATION : Le conseil municipal valide, à l'unanimité, la facturation d'un montant de 140€ TTC à M. et Mme DELAHAYE.

 DPU

DELIBERATION : Le conseil municipal valide, à l'unanimité, de ne pas préempter le bien situé au 50 allée des cerisiers.

 Chemins ruraux

Mickaël DELAHAYE informe le conseil qu'un administré souhaite acquérir un bout de chemin rural.

Des procédures d'enquêtes publiques doivent être mises en place dans le cas de vente de chemins ruraux et sont onéreuses pour la collectivité. De plus, les demandes sont nombreuses en la matière et les risques de contentieux existent.

Après l'avis des élus, cette demande restera sans suite à ce jour, dans un objectif d'étude préalable de l'ensemble de l'utilité des chemins ruraux sur le domaine communal.

Urbanisme : Permis de démolir

Mickaël DELAHAYE informe le conseil que dans la délibération du 4 juin 2020 instaurant une obligation de dépôt d'un permis de démolir, une erreur matérielle avait été commise dans une délibération liée au permis de démolir.

DELIBERATION : Le conseil municipal valide, à l'unanimité, de changer cette délibération du 4 janvier 2020 en vue de modifier les caractères « Au » en « Ua »

Format des vœux 2022

Dans les conditions actuelles de pandémie, les vœux du maire ne peuvent être réalisés sous le format habituel. Mickaël DELAHAYE propose au conseil de faire les vœux en format courrier et de les distribuer auprès des administrés. Celui-ci sera enrichi avec un coupon d'inscription pour retirer une brioche à la boulangerie de Commer, afin de soutenir notre commerce, si le commerçant est d'accord.

Ce coupon sera à remettre à l'avance en mairie pour pouvoir estimer le nombre de brioche à produire.

DELIBERATION : Le conseil municipal valide, à l'unanimité, cette formule de vœux en partenariat avec la boulangerie locale.

Bascule

Devant les difficultés d'organiser une réunion collective avec le monde agricole dans la cadre du contexte sanitaire COVID, Mickaël DELAHAYE propose au conseil de mettre en place un questionnaire pour l'utilisation de la bascule qui sera exploité à la suite.

DELIBERATION : Le conseil municipal valide, à l'unanimité, de diffuser un questionnaire auprès de nos agriculteurs quant à l'utilisation de la bascule communale.

Calendrier prévisionnel des réunions de conseil 2022

- Jeudi 10 février 2022
- Jeudi 10 mars 2022
- Jeudi 7 avril 2022 20h30
- Jeudi 5 mai 2022 20h30
- Jeudi 2 juin 2022 20h30

Il est 00h10, la séance est levée.